

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR SESSION 2019**  
**NEGOCIATION ET RELATION CLIENT**  
**CONDUITE ET PRESENTATION DE PROJETS COMMERCIAUX (E6)**

Cette épreuve repose sur les activités professionnelles et les actions en situations réelles menées par le candidat.  
Le dossier comprend 2 parties :

**1** -les attestations de stages (autant d'attestations que de lieux de stage différents), (annexe VI-1 de la circulaire nationale) pour les candidats relevant de la forme initiale,  
-les certificats ou contrats de travail pour tous les autres candidats.

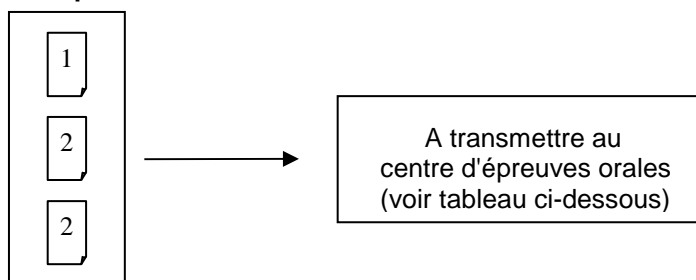
**2** -la ou les fiches descriptives d'un ou de(s) projet(s) pour les candidats de la formation initiale ou de l'alternance (contrat d'apprentissage ou autre) : pour décrire les projets commerciaux, le candidat utilisera **obligatoirement** la fiche présentée en annexe VI-2 de la circulaire nationale.  
**OU**  
-Pour les candidats se présentant au titre de leur expérience professionnelle, une présentation de leur activité professionnelle (10 pages dactylographiées maximum, annexes non comprises) mettant en évidence les projets réalisés dans le cadre de leur activité.

**Les candidats doublants** doivent présenter un projet commercial réalisé soit pendant leur année de redoublement soit pendant les années antérieures aux conditions définies dans la circulaire.

**Le dossier doit obligatoirement être rédigé à l'aide d'un traitement de texte.**

**2** est à réaliser en deux exemplaires.

L'ensemble ainsi constitué, **3 parties distinctes non reliées mais regroupées dans une chemise 3 rabats élastique (éviter les reliures plastiques) au nom du candidat sans indication du centre de formation, sera transmis à votre centre d'épreuves orales.**



Le candidat peut se munir d'un autre exemplaire ainsi que de tout autre document susceptible de venir à l'appui de sa soutenance. Il devra aussi prendre contact avec son centre d'épreuves orales pour s'informer des matériels et logiciels informatiques existants. Si besoin, il sera autorisé à apporter lui-même le matériel nomade avec lequel il a travaillé pour la réalisation de son projet.

**COMMUNICATION COMMERCIALE (E4)**

Cette épreuve prend appui sur un dossier composé de **3 fiches descriptives de situation de communication** – négociation commerciale orales réelles vécues et/ou observées par le candidat. Le candidat utilise **obligatoirement** le modèle de fiche, présenté en annexe IV-1, de la circulaire nationale.

**Au moins une de ces trois fiches porte sur une situation de négociation – vente.**

**Cas des candidats doublants** : les modalités d'interrogation et les exigences en termes de dossier à présenter sont strictement les mêmes que pour les autres candidats. Les trois fiches de communication pourront porter sur les situations vécues ou observées soit pendant les deux premières années de préparation soit pendant l'année de redoublement.

**Le dossier doit obligatoirement être rédigé à l'aide d'un traitement de texte.**

Dossier à constituer en **2 exemplaires** (Sans aucun autre document)

Ces 2 exemplaires, contenus dans une chemise 3 rabats élastiques au nom du candidat sans indication du centre de formation, seront transmis au centre d'épreuves orales (voir tableau ci-dessous)

**IMPORTANT : la non-conformité du dossier entraîne la non-validité de l'épreuve (E4 et E6)**

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

**DATES LIMITES DE DEPOT DES DOSSIERS**

DEPOT	Avant le :	LIEU
Dossiers de l'épreuve C.P.A.P (E6)	Lundi 29 avril 2019	Candidats du 44 et 85 + AFC Cholet, La Providence Cholet et Ste Marie Cholet : <b>Lycée Notre Dame du Roc – LA ROCHE/YON</b>
		Candidats du 49 (hors établissements de Cholet), du 53 et du 72 : <b>Lycée Le Mans Sud</b>
Dossiers de l'épreuve communication commerciale (E4)	Lundi 29 avril 2019	<b>Lycée Le Mans Sud</b>

**Coordonnées des centres d'épreuve :**

<b>Lycée ND du Roc</b>	Rue Charlemagne - CS80023	85035 LA ROCHE SUR YON	Tél : 02 51 47 74 74
<b>Lycée Le Mans Sud :</b>	128 rue Henri Champion	72000 LE MANS	Tél : 02 43 86 24 16